



MÉMOIRE SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

présenté par

Le Conseil interculturel de Montréal

à la

Commission sur le développement social
et la diversité montréalaises

19 JANVIER 2017

Coordination

Steves Boussiki

Secrétariat

Christine De Kinder

Rédaction

Gabrielle Coman

Conseil interculturel de Montréal

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

Télécopieur : 514 868-5810

Courriel : cim@ville.montreal.qc.ca

Site Web : ville.montreal.qc.ca/cim

Membres du Conseil interculturel de Montréal

Mme Marie-Aline Vadius (présidente), Mme Alida Piccolo (1^{ère} vice-présidente), M. François Fournier (2^e vice-président), Mme Coline Camier, Mme Fanny Guérin, M. Souleymane Guissé, Mme Sabine Monpierre, Mme Orly Nahmias, M. Jean-Emmanuel Pierre, Mme Brunilda Reyes, Mme Romy Schlegel, M. Moussa Sène, Mme Angela Sierra, Mme Despina Sourias, Mme Doina Sporionoapte.

Table des matières

Le Conseil interculturel de Montréal	4
1. Introduction	5
2. État des lieux : diversité ethnoculturelle et confessionnelle à Montréal et immigration	5
2.1. Diversité ethnoculturelle et religieuse à Montréal	5
2.2. Montréal, la ville québécoise la plus convoitée par les immigrants	6
3. Développement social et relations interculturelles	8
4. Politique de développement social dans la perspective des relations interculturelles. Enjeux et recommandations	9
4.1. L'intégration des immigrants, notamment des nouveaux arrivants, au travail	9
Recommandation 1	11
4.2. La participation des personnes de communautés ethnoculturelles à la vie sociale, civique et politique de Montréal et la cohésion sociale	12
Recommandation 2	13
5. Commentaires par rapport aux propositions présentées dans le Cahier de consultation et recommandations	14
5.1. Ajout	14
Recommandation 3	15
5.2. Formulations	15
Recommandation 4	16
Conclusion	17
Sommaire des recommandations	18
Bibliographie	20

Le Conseil interculturel de Montréal

Le Conseil interculturel de Montréal (CiM) est une instance consultative de la Ville de Montréal qui s'intéresse aux questions relatives aux relations interculturelles au niveau municipal. Il est composé de 15 membres bénévoles montréalais d'origines diverses.

À ce titre, son principal mandat est de conseiller et donner des avis au comité exécutif et au conseil de la ville sur les politiques à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des personnes de toutes origines à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville. Globalement, le CiM conseille les élues et élus de Montréal et, sur demande, les services corporatifs et les arrondissements.

1. Introduction

Ce mémoire est présenté dans le cadre des consultations menées par la Ville de Montréal sur la nouvelle politique de développement social prévue à être adoptée en mai 2017. D'autres types de consultations ont précédé cette étape où il est demandé aux partenaires de la Ville de Montréal (la Ville) de se prononcer sur ses propositions. Nous avancerons ici une réflexion plus générale sur le développement social dans la perspective des enjeux interculturels, ainsi que des commentaires et des recommandations au sujet des propositions comprises dans le Cahier de consultation.

Notre objectif dans le cadre de ce mémoire est de regarder de près quelle est la place que la Ville pourrait accorder aux enjeux liés aux relations interculturelles dans l'énonciation de la nouvelle politique sur le développement social.

La méthodologie que nous avons utilisée afin de traiter ces questions consiste dans une revue de littérature des rapports, ouvrages et autres sources qui portent sur la problématique du développement social et des relations interculturelles.

Dans la première partie, nous ferons un état des lieux quant à la diversité ethnoculturelle et confessionnelle de Montréal et son immigration. Nous traiterons dans la deuxième partie le développement social et les relations interculturelles. Dans la troisième partie, nous discuterons des enjeux des relations interculturelles dans la perspective du développement social et formulerons des recommandations. La quatrième partie sera un sommaire de recommandations que nous proposons.

2 État des lieux : diversité ethnoculturelle et confessionnelle à Montréal et immigration

2.1. Diversité ethnoculturelle et religieuse à Montréal

En 2011, lors de l'Enquête nationale des ménages, la ville de Montréal enregistrait une population de 1 844 500, dont plus de la moitié (56,4 %) représentait des personnes immigrantes ou d'enfants d'immigrants (Paquin, 2011 :43).

Cependant, il est important de souligner qu'il ne s'agit ni d'une immigration statique ni homogène, mais d'une immigration très dynamique et diversifiée, ces caractères se reflétant dans la multitude de portraits que nous pouvons dresser : des vagues de plus en plus importantes numériquement, plus de 120 pays d'origines, plus de 200 langues maternelles et dialectes et de 35 parlées à la maison, plus de 10 groupes de minorités visibles et 12 religions (Annuaire statistique de l'agglomération de Montréal, 2011; Ville de Montréal, 2016). Le cosmopolitisme et la diversité ethnoculturelle et religieuse de Montréal sont aujourd'hui reconnus par toutes les instances et paliers politiques et administratifs tant comme sources de richesse de la ville, mais aussi comme défis à soulever. Voici quelques chiffres-rappel de ces portraits :

- Depuis 1970, chaque décennie enregistre une augmentation du volume de la population immigrante à Montréal : 16,1 % avant 1971; 24,1 % de 1971 à 1990; 19,9 % entre 1991 et 2000 et de 39,9 % de 2001 à 2011 (Paquin, 2011 : 42).
- Si avant 2006, la plupart d'immigrants résidant à Montréal provenaient de l'Italie, du Viet Nam, de la Roumanie ou de l'Inde, entre 2006 et 2011, ils venaient du Mexique et de la

- Colombie (Pacquin, 2011 : 42), et depuis 2011, dans la grande majorité, ils viennent de l'Algérie et du Maroc, d'Haïti, de la France et de la Chine (Annuaire statistique de l'agglomération de Montréal, 2011).
- En 2011, 30,3 % (soit 559 075) de la population montréalaise se déclarait appartenir à une minorité visible, comme suit : 28 % Noir, 19 % Arabe, 12 % Latino-Américain, 11 % Sud-Asiatique, 10 % Chinois, 20 % autres (Asiatique de Sud-Est, Philippin, Asiatique occidental, Coréen, Japonais) (Annuaire statistique de l'agglomération de Montréal, 2011).
 - En 2011, les principales langues maternelles des résidents montréalais sont : le français (58,9 %), l'anglais (19,9 %), l'espagnol (3,4 %), l'arabe (3,1 %), l'italien (2,2 %) (Annuaire statistique de l'agglomération de Montréal, 2011). En même temps, l'usage des langues à la maison diffère : le français (52,4 %), l'anglais (13,2 %), l'arabe (5,4 %), l'italien (4,9 %), l'espagnol (4,7 %), les langues créoles (2,2 %) (Annuaire statistique de l'agglomération de Montréal, 2011).
 - En ce qui concerne la religion, 51,1 % des montréalais se déclaraient catholiques, 14,0 % autres chrétiens, 9,0 % musulmanes, 4,1 % Juifs, 3,9 % appartenaient à d'autres religions et confessions. Il est à noter que 17,9 % ne déclarent aucune religion (Annuaire statistique de l'agglomération de Montréal, 2011).

Notons qu'à ce caractère si diversifié de Montréal contribuent également ceux et celles qui déclarent ayant une **identité autochtone**, présents de plus en plus dans la ville. Si en 2001, ils n'étaient que 5270, en 2011, ils étaient 9510 (**Statistique Canada, recensements de 2001 et 2006 et Enquête nationale auprès des ménages 2011**).

2.2. Montréal, la ville québécoise la plus convoitée par les immigrants

Indiscutablement, Montréal est la plus importante ville d'immigration au Québec et, selon les tendances, elle le sera encore au futur. 74,4 % du nombre total de personnes immigrantes admises au Québec entre 2005 et 2014 résidaient la Région métropolitaine de Montréal en janvier 2016 (Région métropolitaine de Montréal, composée des régions administratives de Montréal et de Laval, ainsi que de l'agglomération de Longueuil), dont 58,9 % résidaient dans la région administrative de Montréal (Direction de la planification, de la recherche et des statistiques, 2016a : 31).

Il faut remarquer qu'une augmentation de 6,4 % du nombre de personnes résidant à Montréal a été enregistrée entre deux sous-intervalles à l'étude, soit de 2005-2009 à 2010-2014. Ainsi, 61,8 % des personnes immigrantes admises au Québec entre 2010 et 2014 résidaient à Montréal en 2016, tandis que seulement 55,4 % de ceux admis entre 2005 et 2009 (Tableau 1).

Tableau 1
Population admise au Québec entre 2005 et 2014 et présente en 2016,
par période d'immigration

Selon la région de résidence	Montréal	Région métropolitaine de Montréal
2005-2009	90 796 (55,4 %)	119 459 (72,9 %)
2010-2014	125 574 (61,8 %)	153 742 (75,7 %)
2005-2014	216 370 (58,9 %)	273 201 (74,4%)

Source : Direction de la planification, de la recherche et des statistiques, 2016a

Les données existantes ne permettent pas la formulation d'explications quant au sens de cette différence. Cependant, on peut avancer deux hypothèses :

- Les personnes immigrantes choisissent de s'installer dans la couronne, après quelques années à Montréal (Direction de la planification, de la recherche et des statistiques, 2016a)
- Montréal est devenu une ville plus intéressante, attractive et confortable, de sorte que les immigrants admis depuis 2010 décident d'y rester à long terme.

Cette tendance est confirmée aussi par le choix des personnes qui ont immigré entre 2011 et 2015, pour lesquelles (71,3 %), Montréal est leur destination de prédilection.

- En outre, « en 2015, son taux est au sommet de la cohorte. » (Direction de la planification, de la recherche et des statistiques, 2016b : 2-3).
- De même pour 2016, quand 75,0 % des admissions visent Montréal, suivie de loin de la Capitale-Nationale (6,1 %), de Laval (5,0 %) et de la Montérégie (4,6 %) (Direction de la planification, de la recherche et des statistiques, 2016c : 16).
- Les analyses montrent également que les personnes immigrantes demeurant à Montréal ont été admises dans la région (91,3 %), mais aussi, qu'un pourcentage important représente des personnes immigrantes d'autres régions qui décident de s'installer dans la ville (8,7 %) (Direction de la planification, de la recherche et des statistiques, 2016a : 33).
- Parmi les plus importantes raisons invoquées du choix de Montréal comme ville de résidence : proximité de la famille ou des amis, pour les études, l'accès aux services publics, obtention d'un emploi par le répondant pu par le/la conjoint.e, avoir déjà visité la ville (Advanis Jolicoeur, 2016 : 36)

Parmi les personnes immigrantes admises au Québec entre 2005 et 2014 et présentes à Montréal en janvier 2016 (216 370), la majorité sont des immigrants économiques (142 110) et

avec le statut de regroupement familial (49 712). Les réfugiés ou les « autres immigrants » ne représentent qu'un faible pourcentage (20 094, respectivement 4 454), ils préférant s'installer à Longueuil ou Laval (Direction de la planification, de la recherche et des statistiques, 2016a).

Ces chiffres indiquent une fois de plus que Montréal est la région la plus attractive pour les personnes immigrantes admises au Québec, mais aussi pour d'autres qui viennent des différentes régions, dont la plupart sont arrivées comme immigrants économiques et pour regroupement familial. Montréal, c'est la ville où ils arrivent et y demeurent au moins quelques années. Ils y travaillent, y étudient, contribuent à sa richesse, vivacité et diversité, bien après la période d'intégration et l'obtention, dans la plus part de cas, de la citoyenneté canadienne. En ce sens, il est important de rappeler que dans une ville cosmopolite comme Montréal, la problématique de l'immigration n'est qu'un des éléments à considérer.

La diversité ethnoculturelle, linguistique et confessionnelle, qui dépasse la stricte période d'intégration des immigrants, et ouvre les problématiques de la cohésion sociale et du vivre ensemble, devrait également être prise en compte, et cela dans une approche globale et transversale des relations interculturelles.

3. Développement social et relations interculturelles

Dans la perspective de David Longtin et Juliette Rochman, le développement social se crée à l'articulation des situations, défis et pistes d'actions associés à cinq thématiques générales – l'appauvrissement, les besoins essentiels, l'intégration et la participation sociale et culturelle, l'intégration au travail, la solidarité sociale sur le territoire métropolitain – et à cinq thématiques sectorielles – la santé et la santé mentale, l'éducation, la sécurité alimentaire, l'accès et la qualité du logement et la sécurité (2015 : 35, 38-44). Par exemple, l'insertion au travail est devenue l'expression des changements du monde du travail – précarisation, diversification, appauvrissement –, et aussi, un « jalon fondamental pour assurer le développement social » (Longtin et Rochman, 2015 : 131).

Les problématiques reliées aux relations interculturelles apparaissent dans les situations spécifiques dans lesquelles se trouvent les individus et les collectivités locales. Ainsi, selon les auteurs, les difficultés rencontrées sur le marché du travail par les nouveaux arrivants font de leur insertion une question centrale dans les réflexions sur le développement social (2015 : 131). De même, le recrutement des nouveaux arrivants par les organismes communautaires de plus en plus impliqués dans le développement social ou l'approche *empowerment* qui cible entre autres, la participation des communautés culturelles à la vie locale renforcent des facettes particulières du développement social. Retenons l'idée selon laquelle des enjeux reliés à l'immigration et à la diversité ethnoculturelle sont saisissables à la confluence des thématiques sectorielles et des contextes locaux, et qui permettent à faire avancer les conceptions et les approches du développement social.

Dans la vision de la Ville, telle que présentée dans le Cahier de consultation, le développement social est une composante importante du développement durable et, conséquemment, il est fortement lié au développement urbain. Cependant, la définition avec laquelle la Ville opère laisse de côté l'urbain et centre le développement social sur les conditions qui permettent tant aux individus qu'aux collectivités leur « développement du plein potentiel » :

« Le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement des conditions requises pour permettre : à chaque individu, de développer ses potentiels, de participer activement à la vie sociale et de tirer sa juste part de l'enrichissement collectif; à la collectivité, de progresser socialement, culturellement et économiquement dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de la justice sociale » (Ville de Montréal, 2016 : 4).

Les déclinaisons du développement social, comme l'*empowerment* des acteurs ou la participation locale (présentes dans les anciennes définitions, Forum sur le développement social de l'île de Montréal, 2000), sont reléguées aux sections consacrées aux enjeux et aux orientations et pistes d'intervention. On y retrouve ainsi parmi les douze enjeux et quatre orientations proposés par la Ville des problématiques qui visent directement ou indirectement les questions de l'immigration ou de la diversité ethnoculturelles : l'intégration des immigrants, la pauvreté, les logements accessibles et de qualité, la réussite éducative, la participation politique et sociale, etc.

Pour la plupart des auteurs, l'intégration sociale et économique des immigrants reste un défi, notamment dans des quartiers où se concentrent des immigrants de date récente (Longtin et Rochman, 2015; Klein, Fontan et Champagne, 2011). D'une part, c'est la perte du tissu social et familial par le départ du pays d'origine (qui ne peut pas être compensé par les communications virtuelles) et le risque d'isolement. De l'autre part, c'est la difficulté de trouver un emploi de qualité selon les compétences. L'intégration sur le marché du travail des immigrants, ainsi que leur participation à la vie locale (que ça soit au niveau du quartier, de l'arrondissement, de la ville ou autres) sont ainsi deux piliers de l'intégration des immigrants à la société québécoise.

À la lumière des constatations de Longtin et Rochman, ainsi que des enjeux quant aux relations interculturelles identifiés par le Conseil interculturel de Montréal, nous avons décidé de nous pencher sur deux thématiques :

- L'intégration des immigrants, notamment des nouveaux arrivants, au travail
- La participation des personnes des communautés ethnoculturelles à la vie sociale, civique et politique de Montréal et la cohésion sociale

4. Politique de développement social dans la perspective des relations interculturelles. Enjeux et recommandations

4.1. L'intégration des immigrants, notamment des nouveaux arrivants, au travail

Dans une enquête menée récemment sur l'intégration au marché du travail des nouveaux arrivants (Advanis Jolicoeur 2016 : 42), 69,2 % de ceux qui sont venus en tant que travailleurs qualifiés ont déclaré vouloir travailler, 8,9 % apprendre le français et 10,3 % terminer les études et seulement 5,1 % planifiaient une nouvelle formation. Cependant, 70,9 % ont déclaré n'avoir fait aucune démarche afin de faire reconnaître leurs formations avant d'arriver au Québec, bien que 74,3 % (du total) et 81,7 % des travailleurs qualifiés mentionnent avoir fait des démarches pour mieux connaître le marché du travail et s'y préparer (Advanis Jolicoeur 2016 : 47, 48).

Les conditions de pré-employabilités alourdissent le processus d'intégration : des cours de préparation aux démarches de recherche d'emploi, des procédures de mise à niveau des compétences, y compris, linguistiques, et de reconnaissance des acquis et des diplômes, les prérequis quant à l'expérience professionnelle canadienne. L'inadéquation entre les qualifications des immigrants et les besoins du marché, les discriminations raciales et ethniques – fortement ressenties par les membres des minorités visibles alourdissent les efforts d'intégration (Gagnon et al. 2014).

Des organismes communautaires, des institutions et des ministères et la Ville de Montréal agissent afin de faciliter l'entrée des immigrants sur le marché du travail plus rapide, fluide et efficace : des partenariats avec des entreprises, des systèmes de parrainage professionnel, des subventions aux organismes communautaires en charge avec ses problématiques.

En dépit de cet engagement de la part de plusieurs acteurs, la situation change très peu. Plus bas en 2011 (12,5 %) qu'en 1998 (16,5 %), le taux de chômage des personnes immigrantes était toutefois plus élevé qu'à celui du reste de la population (Longtin et Rochman, 2015). À cela, s'ajoute une augmentation de la durée du chômage pour trouver un emploi (Longtin et Rochman, 2015) qui rend encore plus pénible la période d'intégration. De même, le diplôme universitaire n'est pas toujours un atout sur le marché d'emplois. Ainsi, le taux de chômage chez les immigrants possédant un diplôme universitaire et arrivés depuis cinq mois ou moins était en 2013 de 12,4 %; très élevé par rapport à celui de 3,3 % parmi les résidents du Québec avec les mêmes compétences (Gagnon et al., 2014). Dans le même sens, en 2012, 43 % des personnes immigrantes qui travaillaient étaient surqualifiées pour l'emploi qu'ils détenaient (Gagnon et al., 2014).

Parmi les problèmes principaux énumérés par les immigrants quant à l'intégration au marché sont : le manque d'expérience de travail au Québec (64 %), l'absence de reconnaissance quant eux expérience professionnelles acquises hors Québec (46,9 %), absence de reconnaissance des diplômes obtenus hors Québec (35 %), l'insuffisante connaissance du français (27,9 %) et de l'anglais (22,1 %), manque d'emplois disponibles dans leurs secteur de formation (21,4 %) (Advanis Jolicoeur 2016 : 57). Ces problèmes ne sont pas nouveaux, de nombreuses recherches menées précédemment les ont mis en évidence. Toutefois, ils persistent, apparaissent encore comme des obstacles importants quand il s'agit de l'intégration économique des immigrants.

En plus des difficultés rencontrées par toutes les personnes immigrantes, les femmes, notamment celles appartenant aux minorités visibles, doivent faire face à « une intersection des discriminations dont les femmes se trouvent souvent victimes (Milot 2016 : 47). En ce sens, comme l'explique Colette Guillaumin (citée par Milot 2016), le sexe et la race sont considérés comme des « catégories naturelles » qui justifient les inégalités sociales, y compris, la stigmatisation, le sexisme et la « racisation » sur le marché du travail (Milot 2016 : 48). En outre, plusieurs enquêtes le montrent, en charge avec la garde des enfants en bas âge, une bonne partie de femmes immigrantes déplorent les longues listes d'attentes aux garderies subventionnées (Chadi 2011,) qui les empêchent de suivre les cours de francisation et, à long terme, retardent l'obtention d'un emploi.

Avec la création du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal et les propositions pour la nouvelle loi d'immigration, la Ville de Montréal s'engage plus activement

dans le processus d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants. Cependant, certains aspects peuvent être améliorés :

RECOMMANDATION 1 :

Que la Ville réalise des partenariats avec les ministères concernés afin d'agir d'une manière plus directe dans les pays de sélection, d'être en contact direct avec les candidats à l'immigration :

- Offrir des informations concrètes, exhaustives, pertinentes et réalistes sur la vie à Montréal, les services offerts, les possibilités d'emplois et la culture québécoise du travail;
- Les accompagner dans leurs démarches de reconnaissance des diplômes et des acquis.

Que la Ville prenne en charge plus rapidement et efficacement les immigrants, une fois qu'ils arrivent à Montréal :

- Instaurer et soutenir des programmes d'accès aux logements abordables, adéquats à la taille des familles destinés aux nouveaux arrivants;
- Les orienter vers les ressources locales (garderies du quartier, les services de santé et de garde pour les enfants), afin de réaliser une intégration locale et sociale rapide, capable d'assurer le rôle d'ancrage pendant la période de recherche emplois;
- Mettre en œuvre et soutenir des programmes d'accès aux garderies subventionnées.

Que la Ville, en collaboration avec les autres ministères, institutions et universités impliquées réalise des prédictions plus réalistes en ce qui concerne les besoins du marché montréalais et des travailleurs qualifiés.

Que la Ville en collaboration avec ses partenaires institutionnels, communautaires et économiques prévoie et soutienne des plans alternatifs de réorientation professionnelle rapides et subventionnés :

- Des formations supplémentaires
- Des formations d'appoint
- Des formations de requalification

Que la Ville amorce des partenariats avec les ministères, les autres institutions impliquées, les ordres professionnels, afin d'accélérer les processus de reconnaissances des acquis, des compétences et des diplômes.

Que la Ville mette en place des outils d'évaluation de l'efficacité des programmes destinés aux immigrants :

- Des cours de francisation
- Des formations de recherche d'emploi

4.2. La participation des personnes de communautés ethnoculturelles à la vie sociale, civique et politique de Montréal et la cohésion sociale

Quand l'intégration sociale souffre et l'insertion professionnelle tarde, le quartier apparaît comme le milieu de vie qui peut favoriser l'intégration sociale des nouveaux arrivants à travers les services de proximité, les équipements culturels, sociaux, sportifs, de loisir, mais aussi, de la participation.

Pour Micheline Milot, le concept de participation est multidimensionnel et fait référence à « tous les processus et les possibilités qui permettent à l'individu de prendre part, et ce, dans tous les domaines de la vie sociale, culturelle, politique et économique » (Milot 2016 : 54). Dans cette perspective, la participation est considérée « une clé de l'intégration, de l'inclusion et de la cohésion sociale », à la fois un droit individuel et une responsabilité partagée (Milot 2016 : 55). Si l'individu a le choix d'y participer, la société, quant à elle, doit veiller à ce que tous les individus aient les capacités nécessaires à participer; autrement dit, lutter contre les discriminations systémiques et les marginalisations économiques qui peuvent empêcher certaines personnes à prendre part à la vie civique et politique (Milot 2016).

En dernière instance, la participation fait référence au degré « d'inclusion de la diversité » et au « sentiment d'accepter l'autre », mais aussi, au « sentiment d'acceptation et d'appartenance », à la « confiance mutuelle », comme à la « coresponsabilité dans la réalisation de projets communs » (Milot, 2014 : 31-32). Au contraire, quand la cohésion sociale est faible, ce sont des pratiques d'exclusion qui priment et le sentiment d'insécurité qui s'installe, en ouvrant l'espace des possibles à la discrimination, aux préjugés et au profilage, ainsi qu'à la radicalisation (Milot, 2014; Ville de Montréal 2016).

Les auteurs de l'étude *Mesure de la participation des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles* (Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2016) définissent la participation des personnes appartenir aux minorités ethnoculturelles dans le même sens : elle est pensée comme le résultat d'un « partage d'engagement mutuel de la personne et de la société dans son ensemble » et se présente « sous forme d'un espace participatif dans lequel ces deux modalités se croisent » (Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2016 : 11).

Lors de l'Enquête sur les cheminements d'intégration au marché du travail des personnes immigrantes nouvellement arrivées (2016), à la question concernant le bénévolat, seulement dix personnes sur 7437 interviewées ont répondu. Bien que les données ne permettent pas d'expliquer ce résultat, il est évident que la participation est une question particulièrement sensible chez les nouveaux arrivants.

Par contre, les données obtenues lors de l'enquête menée au Québec sur la participation indiquent que les personnes immigrantes ont accumulés un très grand nombre d'heures de bénévolat, et manifestent une grande attirance envers la prise de parole lors d'une réunion publique (49 % choisissent cette action civique), l'adhésion à un syndicat et la signature d'une pétition (papier ou en ligne), l'expression de son opinion en ligne. Longtin et Rochman (2015) avaient également constaté l'amélioration de la capacité de participer à la vie sociale et démocratique des nouveaux arrivants suite à l'intensification des initiatives citoyennes locales –

fêtes et festivals de rue, comités citoyens, cuisines collectives, tables des quartiers et sectorielles, associations des résidents. Cependant, les manifestations n'attirent pas beaucoup de personnes (moins de 10,1 %) (Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2016 : 11).

En ce qui concerne la participation politique, seulement 3 % des personnes immigrantes sont intéressées à être membres d'un organisme politique ou à faire du bénévolat auprès d'un parti politique » (Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2016 : 11). Leur intérêt pour les élections municipales est plus faible que pour les élections fédérales et provinciales. Ces données confirment des tendances constatées quelques années auparavant au sujet de la faible représentation des minorités visibles au sein des conseils municipaux de la région montréalaise – en 2011-2012, « 82 % n'avaient aucun membre d'une minorité visible dans une position supérieure dans l'administration » (Institut de la diversité cité par Gagnon et al. 2016 : 68) – en dépit de leur poids démographique important (20,3 % en 2011) (Gagnon et al. 2016).

Les préjugés et les stéréotypes ethnoculturels, ainsi que diverses formes de racismes, jouent un rôle important dans cette participation relativement faible des personnes issues de l'immigration, bien qu'il ne s'agisse pas de la seule cause. Comme plusieurs auteurs l'indiquent, les débats entourant le projet de Charte des valeurs québécoises ont permis l'expression publique à toute une série de préjugés envers les musulmans, notamment, envers les femmes musulmanes qui portent le voile. D'autres auteurs montrent aussi la persistance des comportements racistes envers les membres des minorités visibles, surtout des jeunes hommes.

Nous reconnaissons que des programmes et des campagnes d'éducation et sensibilisation contre les préjugés, les discriminations et le racisme ont été mis en place, ainsi que des actions à favoriser les relations interculturelles. Cependant, renforcer ces efforts permettraient d'une part, aux membres des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles d'être plus confiants et d'intensifier leur participation, de l'autre part, de rappeler à tous les citoyens et citoyennes que la société québécoise est diverse et plurielle, caractères qu'elle revendique et qu'elle entretient en permanence.

RECOMMANDATIONS 2 :

Que la Ville prenne les mesures nécessaires afin d'encourager et de soutenir la participation civique et politique d'immigrants, particulièrement de nouveaux arrivants :

- Campagnes afin de motiver les personnes issues de l'immigration à participer, orientées particulièrement vers les membres des minorités visibles, les femmes et les jeunes;
- Encouragement et soutien des partis municipaux afin d'intensifier le recrutement auprès des personnes immigrantes;
- Lors de tous les programmes et les activités destinés aux immigrants, mettre l'accent sur l'importance de leur participation sociale, civique et politique.

Que les élus soient porteurs d'un discours anti-racial.

Que la Ville entame des ententes avec les commissions scolaires, les cégeps et les universités du territoire, les organismes communautaires et les autres institutions responsables, afin d'intensifier la lutte contre les pratiques de profilage racial et religieux dans la ville :

- En jouant un rôle réunificateur de toutes les ressources;
- En participant et en initiant de recherche;
- En participant et en mettant en œuvre des actions d'information et de prévention en réalisant des campagnes de sensibilisation quant aux effets négatifs de ces comportements tant sur les individus que sur les collectivités.

Que la Ville instaure et soutienne des ateliers publics mixtes de présentations, mises en situation et débats concernant le profilage racial et religieux ainsi que le racisme systémique.

5. Commentaires par rapport aux propositions présentées dans le Cahier de consultation et recommandations

5.1. Ajout

Si nous partageons en grande partie les valeurs et la vision de la nouvelle politique de développement social qui est proposée par la Ville, nous avons des réserves quant à l'identification et la nomination des sujets actifs, à savoir « des citoyennes et citoyens ». Reprenons le texte afin de mieux saisir le contexte :

« Grâce à l'implication des citoyennes et citoyens dans la recherche des solutions créatives et innovantes, Montréal est reconnue internationalement pour le développement de quartiers durables, solidaires et inclusifs, où il fait bon vivre, grandir, et travailler. » (Ville de Montréal, Cahier, 2016 : 10).

Ici, la référence « citoyennes et citoyens » est susceptible d'être interprétée à la fois comme une référence aux personnes qui ont le statut de citoyens/citoyenne canadienne, comme une exclusion des personnes immigrantes qui n'ont pas acquiert ce statut et comme une non-reconnaissance de leur contribution, malgré le fait qu'ils habitent, travaillent, vivent à Montréal et participent à sa richesse et son dynamisme. Plusieurs catégories de résidents de Montréal peuvent se retrouver dans cette situation, dont :

- 1) Les immigrants acceptés au Québec, qui continuent le processus d'immigration en vue d'obtention de la citoyenneté. Le processus peut durer quelques années à cause de l'exigence de résider au moins 4 ans pendant les 6 derniers ans avant de faire la demande de citoyenneté. Une étude montre que 27,8 % des personnes immigrantes du Québec ne détenaient pas citoyenneté au moment de sa réalisation (ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2016 : 67).
- 2) Les immigrants acceptés au Québec qui possèdent la résidence permanente, mais qui ne continuent pas le processus d'immigration à cause de diverses raisons :
 - a) risque de perdre la nationalité d'origine (comme c'est le cas d'Italie, de la Belgique, d'Autriche, d'Allemagne et de la Chine);
 - b) risque de ne plus pouvoir transmettre aux enfants la nationalité d'origine;

c) ils sont à Montréal pour études, donc, ils n'ont pas (encore) un projet d'immigration;

d) un fort attachement envers le pays d'origine (ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2016).

Bien qu'une lecture générique qui mettrait l'accent sur la dimension civique et locale pourrait également se faire, elle sera étouffée par les significations lourdes des termes « citoyennes » et « citoyens » pour ceux et celles qui ont vécu le processus d'immigration.

RECOMMANDATION 3 :

Que la Ville explicite le sens du terme de « citoyens » utilisé dans le Cahier de consultation en l'ajoutant dans l'Annexe – petit glossaire.

5.2. Formulations

Nous reconnaissons les efforts de la Ville afin d'assurer une plus grande diversité sociale, culturelle et générationnelle dans les quartiers montréalais en dépit de certaines tendances d'embourgeoisement qui se manifestent au détriment de la population plus précaire ou démunie. Toutefois, nous considérons que certaines formulations des propositions présentes dans le Cahier de consultations laissent place à des interprétations à caractère discriminatoire envers certains groupes ou catégories de populations.

« Enjeu 3. Changer la dynamique démographique qui accentue les inégalités » : « Montréal vit des flux migratoires qui accentuent ses inégalités socioéconomiques. En effet, les nouveaux résidents sont principalement des immigrants internationaux et des jeunes des régions du Québec, tandis que les ménages quittant l'île sont généralement composés de jeunes adultes avec enfants en bas d'âge. Alors que ceux-ci (les jeunes ménages qui quittent Montréal) ont des revenus et des modes de vie typiques de la classe moyenne, les arrivants, eux, vivent souvent dans des conditions plus précaires et doivent relever des défis de s'intégrer socialement, économiquement et culturellement ». (Ville de Montréal, 2016 : 12.)

Dans la présentation de cet enjeu, les formulations ont une teneur discriminatoire envers les nouveaux résidents (qu'ils soient des immigrants internationaux ou des migrants régionaux). Le bref texte oppose indirectement deux catégories des résidents : d'une part, les anciens, jeunes familles de la classe moyenne, avec enfants et un style de vie supérieur, et d'autre part, les nouveaux, immigrants et jeunes des régions, qui par leurs ressources et styles de vie précaires font diminuer la qualité de leurs quartiers. Ce style rhétorique est souvent utilisé pour créer des images dichotomiques : d'une part, les favoris, le départ desquels on déplore, de l'autre part, ceux qui introduisent le changement dans le sens d'une dévalorisation du quartier.

À la lecture du texte, l'énoncé du titre de l'enjeu devient ambigu : le choix de faire changer la dynamique démographique et non pas d'aider ceux qui sont en situation de précarité

– comme si la réduction des écarts devient l’objectif de l’intervention, et non pas la réalité sociale des familles – renforce ce type de lecture.

RECOMMANDATION 4 :

Reformuler le texte de l’enjeu 3 afin d’éviter les interprétations en termes discriminatoires.

Que la Ville présente des exemples de plans d’action destinés à changer la dynamique démographique sur l’île de Montréal.

Conclusion

Présenté dans le cadre des consultations menées par la Ville de Montréal sur la nouvelle politique de développement social, ce mémoire met l'accent sur l'incidence de ces propositions sur les relations interculturelles, précisément, sur l'intégration des nouveaux arrivants à Montréal et sur le maintien de la diversité culturelle, ethnique, confessionnelle et linguistique déjà existante dans la métropole.

Le mémoire s'attarde sur deux des composantes principales de la problématique du développement social et des relations interculturelles, reconnues en tant que telles par une majorité de chercheurs : l'intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail et la participation des personnes issues des communautés culturelles à la vie sociale, civique et politique de la ville.

Les quatre catégories de recommandations que nous proposons concernent une plus grande implication de la Ville de Montréal :

- a) dans le processus d'immigration, et cela dès les pays d'origine des candidats jusqu'à une prise en charge plus cohérente et rapide à Montréal;
- b) dans la lutte contre le racisme, les préjugés et les discriminations des personnes issues des communautés culturelles, notamment, des minorités visibles.

6. RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1 :

Que la Ville réalise des partenariats avec les ministères concernés afin d'agir d'une manière plus directe dans les pays de sélection, d'être en contact direct avec les candidats à l'immigration :

- Offrir des informations concrètes, exhaustives, pertinentes et réalistes sur la vie à Montréal, les services offerts, les possibilités d'emplois et la culture québécoise du travail;
- Les accompagner dans leurs démarches de reconnaissance des diplômes et des acquis.

Que la Ville prenne en charge plus rapidement et efficacement les immigrants, une fois qu'ils arrivent à Montréal :

- Instaurer et soutenir des programmes d'accès aux logements abordables, adéquats à la taille des familles destinés aux nouveaux arrivants;
- Les orienter vers les ressources locales (garderies du quartier, les services de santé et de garde pour les enfants), afin de réaliser une intégration locale et sociale rapide, capable d'assurer le rôle d'ancrage pendant la période de recherche emplois;
- Mettre en œuvre et soutenir des programmes d'accès aux garderies subventionnées.

Que la Ville, en collaboration avec les autres ministères, institutions et universités impliquées réalise des prédictions plus réalistes en ce qui concerne les besoins du marché montréalais et des travailleurs qualifiés.

Que la Ville en collaboration avec ses partenaires institutionnels, communautaires et économiques prévoie et soutienne des plans alternatifs de réorientation professionnelle rapides et subventionnés :

- Des formations supplémentaires
- Des formations d'appoint
- Des formations de requalification

Que la Ville amorce des partenariats avec les ministères, les autres institutions impliquées, les ordres professionnels, afin d'accélérer les processus de reconnaissances des acquis, des compétences et des diplômes.

Que la Ville mette en place des outils d'évaluation de l'efficacité des programmes destinés aux immigrants :

- Des cours de francisation
- Des formations de recherche d'emploi

RECOMMANDATIONS 2 :

Que la Ville prenne les mesures nécessaires afin d'encourager et de soutenir la participation civique et politique des immigrants, particulièrement des nouveaux arrivants :

- Campagnes afin de motiver les personnes issues de l'immigration à participer, orientées particulièrement vers les membres des minorités visibles, les femmes et les jeunes;
- Encouragement et soutien des partis municipaux afin d'intensifier le recrutement auprès des personnes immigrantes;
- Lors de tous les programmes et activités destinés aux immigrants, mettre l'accent sur l'importance de leur participation sociale, civique et politique.

Que les élus soient porteurs d'un discours anti-racial.

Que la Ville entame des ententes avec les commissions scolaires, les cégeps et les universités du territoire, les organismes communautaires et les autres institutions responsables, afin d'intensifier la lutte contre les pratiques de profilage racial et religieux dans la ville :

- En jouant un rôle réunificateur des toutes les ressources;
- En participant et en entreprenant la recherche;
- En participant et en amorçant des actions d'information et de prévention par la réalisation de campagnes de sensibilisation quant aux effets négatifs de ces comportements tant sur les individus que sur les collectivités.

Que la Ville instaure et soutienne des ateliers publics mixtes de présentations, mises en situation et débats concernant le profilage racial et religieux ainsi que le racisme systémique.

RECOMMANDATION 3 :

Que la Ville explicite le sens du terme de « citoyens » utilisé dans le Cahier de consultation en l'ajoutant dans l'Annexe – petit glossaire.

RECOMMANDATION 4 :

Reformuler le texte de l'enjeu 3 afin d'éviter les interprétations en termes discriminatoires.

Que la Ville présente des exemples de plans d'action destinés à changer la dynamique démographique sur l'île de Montréal.

Bibliographie

Advanis Jolicoeur, 2016, enquête sur les cheminements d'intégration au marché du travail des personnes immigrantes nouvellement arrivées, rapport de recherche, 155p.

*** Annuaire statistique de l'agglomération de Montréal, 2011.

Chadi, Mounia, 2011, « Enquête sur la situation des femmes immigrantes au Québec. Une enquête pour prendre acte et un organisme pour agir.... », *Vivre ensemble*, vol. 18, no. 62.

Forum sur le développement social de l'île de Montréal, 2010, *Synthèse du plan d'action*.

Fontan, Jean-Marc, Juan-Luis Klein et Christine Champagne, 2011, *Le projet Sur la Main dans le Vieux Rosemont : une démarche évolutive de lutte contre la pauvreté et l'exclusion*, Ville de Montréal, UQAM, 119 p.

Gagnon, Alain-G., Micheline Milot, F. Leslie Seidle, François Boucher, 2014, *Rapport présenté au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion en vue d'élaborer un nouvel énoncé de politique*, Montréal, 80 p.

Longtin, David et Juliette Rochman, *Enjeux du développement social à Montréal*, CRISES, 2015, 158 p.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2016a. *Présence en 2016 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2014*, 37 p.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2016 b. *Fiche synthèse sur l'immigration au Québec — 2015*, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 6 p.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2016c : 16. *Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec – 3e trimestre et 9 premiers mois de 2016*.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 9p.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec – 3e trimestre, 2016d*, 9 p.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2016e, *Mesure de la participation des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles*, 113 p.

Milot, Micheline, 2014, « Assise d'un nouvel énoncé de politique. Principes fondamentaux et cadre conceptuel », dans Gagnon, Alain-G., Micheline Milot, F. Leslie.

Paquin, Christian, 2011, *Portrait statistique de la population montréalaise et comparaison avec voisinages*, 118 p.

Ville de Montréal, 2016, *Montréal de tous les possibles. Vers une politique de développement social. Cahier de consultation*, 33 p.